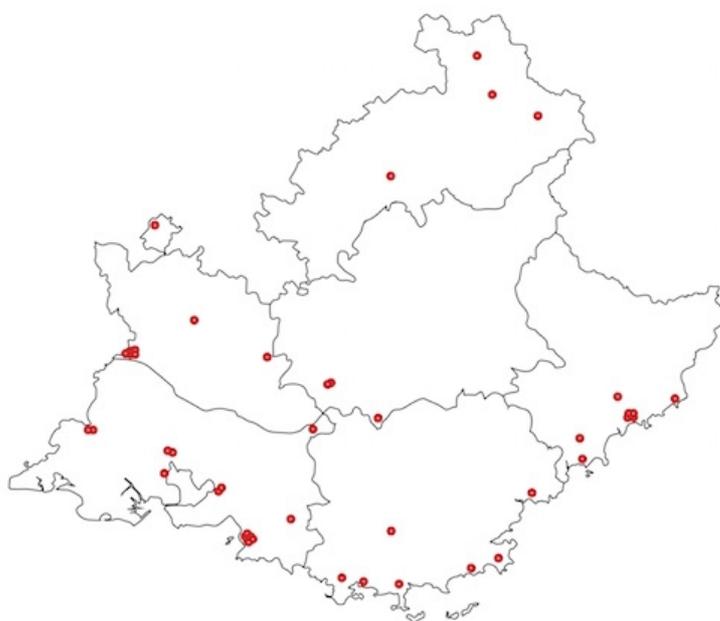


- DOSSIER DE PRESSE -

# ARCHI- TECTURES

d'intérêt public EN Provence  
Alpes  
Côte  
d'Azur



# 1977-2017

*19 février - 19 mars 2018 ensa•marseille  
à l'occasion du 40ème anniversaire de la loi sur  
l'architecture*

Partenaires financiers :



Coordination : Autres membres du comité éditorial :



## - SOMMAIRE -

- . communiqué de presse
- . avant-propos
- . présentation du contenu
- . les auteurs
- . les partenaires
  - . DRAC PACA
  - . CROA PACA
  - . MAV PACA
  - . CAUE 83
  - . CAUE 05
  - . CAUE 13
  - . CAUE 84
  - . ENSA-M
  - . Forum d'Urbanisme et d'Architecture de la Ville de Nice
- . planche-contact des photos disponibles pour la presse
- . contacts presse

## - AVANT PROPOS -

Le quarantième anniversaire de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 fut l'occasion d'une réflexion sur la place de l'architecture en PACA depuis 40 ans au travers d'une sélection représentative des réalisations architecturales de notre région illustrant les impacts de la loi sur la fabrication du territoire.

Ce projet, porté par plusieurs structures de diffusion de la culture architecturale en PACA, s'est matérialisé par une exposition itinérante : « 1977-2017 : Architectures d'intérêt public en Provence-Alpes-Côte d'Azur ». Elle valorise un inventaire de réalisations exemplaires sélectionnées sous le prisme des lois qui ont encadré la création d'architecte depuis 40 ans.



L'inventaire est organisé de manière chrono-thématique : selon un découpage en quatre décennies, elles-mêmes traversées par les grandes tendances observées sur ces périodes. Ce cadre rigoureux a pour objectif non pas uniquement d'initier une reconnaissance des architectures dans notre région - ce travail de promotion étant déjà porté par les CAUE, la MAV PACA, la DRAC, le Forum d'Urbanisme et d'Architecture, l'Ordre ou les syndicats d'architectes - mais de donner à voir les effets directs ou indirects d'une loi qui a incarné la relation des politiques publiques à l'architecture et aux architectes.

La sélection des projets s'articule autour de critères qui visent à montrer sous l'angle historique, mais aussi critique, ce que l'impulsion publique a dénoué ou contraint, libéré ou étouffé. À titre d'exemple, le concours d'architecture depuis les années 1980 lu au travers des premiers projets construits, la politique des grands projets et de relance des grandes infrastructures, les projets issus de la décentralisation (l'ère des médiathèques), le seuil des 170m<sup>2</sup> et son impact sur les paysages, la promotion de l'architecture au travers des missions de conseil, la formation des grandes agences d'architecture... Toutes ces thématiques trouvent à s'incarner dans des réalisations architecturales ou urbaines rendues possibles depuis la loi de 1977 et révélatrices d'un mode de fabrication de la ville et du territoire sans précédent.

Cette histoire en forme de bilan mérite d'être initiée dans notre région, en ce moment particulier où, malgré l'urgence sociale et climatique, s'opère un glissement des politiques publiques vers le privé et pointe la tentation d'un retour de la norme.

*Frédéric Pasqualini*

*Architecte, Secrétaire général du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA*



## EXPOSITION

# 1977-2017 : Architectures d'intérêt public en Provence-Alpes-Côte d'Azur

### 40 ans d'architecture en 40 bâtiments

La loi de 1977 consacre la création et la qualité architecturale. L'architecture est désormais « d'intérêt public » ; parmi d'autres mesures, les CAUE sont créés et les concours rendus obligatoires.

Cette exposition montre comment la création architecturale a évolué au regard du cadre législatif. Le propos sera structuré selon un découpage de la période qui distingue quatre décennies. Une quarantaine de réalisations architecturales, urbaines et paysagères en PACA, illustrées et commentées, feront référence aux grandes actions publiques caractéristiques de ces 4 décennies.

- . 1977-1987 : Qualité architecturale et projet partagé
- . 1987-1997 : Equipements et espaces publics des villes
- . 1997-2007 : Nouvelles infrastructures, patrimoine et requalification urbaine
- . 2007-2017 : Mondialisation, Métropoles et territoires durables

### Un projet réunissant des structures de diffusion de la culture architecturale

Cette exposition a été réalisée à l'initiative du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes PACA et des Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse. Elle a été produite grâce au financement et la participation de la Direction régionale des affaires culturelles PACA ; la coordination est assurée par la Maison de l'architecture et de la ville PACA. D'autres structures sont associées au comité éditorial : l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille et le Forum d'Urbanisme et d'Architecture de la Ville de Nice.



Hôtel Communautaire du Grand Avignon,  
Fradin-Weck architectes / photo C. Michel



Gymnase Costebelle à Hyères,  
Architecture 54 / photo. O. Amsellem

### Où et quand voir cette exposition ?

Du 19 février au 19 mars 2018 devant l'amphi Puget de l'école nationale supérieure d'architecture de Marseille

### Les auteurs

Des spécialistes de l'histoire de l'architecture contemporaine dans notre région ont élaboré le contenu de cette exposition :

- . Pascale Bartoli,
- . Jean-Lucien Bonillo,
- . Thierry Durousseau,
- . Eve Roy.

# - CONTENU DE L'EXPOSITION -

## Regard sur quatre décennies d'architecture et d'urbanisme

Cette exposition a été réalisée à l'occasion de la **célébration des 40 ans de la loi sur l'architecture de 1977**.

L'article 1er de la Loi sur l'Architecture de 1977 énonce :  
L'architecture est une expression de la culture.

B- Sont d'intérêt public : La création architecturale, la qualité des constructions, l'insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains, le patrimoine

les autorités s'assurent du respect de cet intérêt.

En conséquence :

Le monopole (relatif) de la profession d'architecte.

La création des CAUE (Conseils en Architecture Urbanisme et environnement)

L'exercice de la profession est réglementé.

Le code de l'urbanisme est réformé.

Les objectifs de l'exposition sont multiples :

Il s'agit d'abord de prendre **la mesure des mutations du territoire** de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis quatre décennies à partir d'une sélection de projets d'architecture, d'urbanisme et paysagers, illustratifs de la commande publique et des enjeux de qualité qu'elle s'est fixée dès la fin des années 1970.

Il s'agit ensuite de prendre en compte **les différentes échelles de gouvernance de la commande publique** sur l'architecture et les territoires, qui change radicalement au début des années 1980 avec *les lois de décentralisation*. Ces dernières mettront les collectivités territoriales dans la situation nouvelle d'assurer la maîtrise d'ouvrage de nombreux édifices, engageant l'urbanisme sur la voie d'une concertation partenariale qui élargit le dispositif traditionnel public/privé aux citoyens, par le biais de la concertation préalable.

Il s'agit enfin d'illustrer autant que faire se peut **les évolutions considérables du métier d'architecte** dans une conjoncture paradoxale : défense assumée de la qualité architecturale mais très forte accentuation des formes de contrôle et du poids des aspects juridiques et des normes ; augmentation des missions relatives à l'acte de bâtir mais concurrence avec d'autres métiers engagés dans la maîtrise d'œuvre ; arrivée de la révolution numérique dans les agences mais craintes de nouvelles pertes d'autonomie de décision induites par l'utilisation du BIM (Building Information Modeling), engagement dans la nouvelle demande sociale en matière d'écologie mais confrontation à des labels d'éco-construction peu vertueux et qui sont l'objet de vives critiques...

Le propos s'organise selon un découpage de la période qui distingue quatre décennies. Les réalisations architecturales, urbaines et paysagères qui sont retenues, illustrées et commentées, font référence aux grandes actions publiques caractéristiques de ces quatre décennies. Ces dernières peuvent être résumées de la manière synthétique suivante.

**La décennie 1977-1987** se caractérise à ses débuts par un contexte critique encore post-1968 qui amène à redéfinir les contenus de certaines institutions, comme la justice par exemple dont les nouveaux *palais* s'efforceront de proposer un visage plus amène aux citoyens. S'agissant des moyens à mettre en œuvre pour assurer les enjeux de qualité, l'exigence d'information et d'éducation, d'expertise mais aussi de contrôle conduira à la création à l'échelle départementale des Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE, 1977). Mais la période est surtout fondatrice, avec les Lois Defferre (1982/83), d'une décentralisation et restructuration des pouvoirs qui s'achève à peine de nos jours avec son acte 3 (Loi MAPTAM en 2014). Les enjeux de développement se manifestent dans la programmation des villes nouvelles, la mise en place de technopoles, qui obéissent à des modèles désormais internationaux et aussi dans la promotion d'une politique nationale de recherche d'abord orientée sur les innovations technologiques et typologiques (le PAN : Programme d'Architecture Nouvelle). Pour répondre à une question déjà très sensible dans la période, la politique de préservation des sites naturels se concrétise dans les ambitions définies par la *Loi Littoral* et dans la *Loi Montagne*. Son versant patrimonial prend la forme de *Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain* (ZPPAU), devenues *Aires de mise de valeur de l'architecture et du patrimoine* (AMVAP).

**La décennie 1988-1997** voit la poursuite dans la capitale des grands projets présidentiels qui trouvent un écho dans les villes de province avec la réalisation de nombreux équipements publics de tous types. On retiendra cependant le fort impact de ceux liés à la culture, médiathèques et musées, et de ceux qui symbolisent l'importance nouvelle des pouvoirs politiques, hôtels de région et départementaux. Après 1981, le pouvoir socialiste conjugue ambitions sociales et qualitatives dans l'opération *Banlieues 89*, qui témoigne à elle seule du regain d'intérêt pour les qualités d'urbanité, supposées transposables dans les banlieues, de la ville traditionnelle héritée de l'histoire. Cette dernière est elle aussi objet de toutes les attentions comme en témoignent les nombreux projets de réaménagement et d'équipement d'espaces publics qui caractérisent la période. Enfin, la concurrence internationale que se livrent les grandes villes se traduit dans des opérations d'aménagement qui se veulent ambitieuses et séduisantes, et qui semblent relancer et parachever la stratégie gaullienne des « Métropoles d'équilibre » à l'instar, à Marseille, de l'opération d'intérêt national (OIN) *Euroméditerranée*.

**La décennie 1998-2007** est marquée par la substitution, au tournant du siècle précisément, d'un dispositif réglementaire et de gestion opérationnelle de l'urbanisme par un autre. A la *Loi d'Orientation Foncière* (LOF, 1967) succède la *Loi Solidarité et Renouvellement Urbain* (SRU, 2000) qui met l'accent sur les exigences de solidarité (à propos notamment du logement social), de durabilité et de démocratie locale comme cadre de la décentralisation des procédures. Aspects importants de sa mise en œuvre, la définition des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et la création de l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU) seront des dispositifs censés transformer les « quartiers » en profondeur, et viseront la mixité sociale et des fonctions, ainsi qu'une meilleure insertion dans la ville. Dans la même période, les grandes infrastructures et les architectures qui les accompagnent (gares, ouvrages d'art...) de la ligne de TGV dite *LGV Méditerranée* recomposent l'espace-temps territorial et marquent fortement les paysages. Et la modernisation des universités se poursuit, sur la base d'un partenariat public privé, avec le *Plan Campus* qui prolonge le *Plan Université 2000* en visant désormais la création de pôles d'excellence.

**La décennie 2008-2017** correspond aux inaugurations des lignes de tramway par les plus grandes agglomérations de la région, Marseille et Nice. Elles auront permis, comme ailleurs auparavant, de transformer en profondeur les espaces publics concernés. Après le lancement du label *EcoQuartier* en 2012 les expériences se sont multipliées, mais ce sont uniquement ces deux mêmes villes qui expérimentent des opérations dont le statut est d'intérêt national. Cependant cette décennie est surtout celle de l'affirmation des métropoles, un projet qui est mis par l'État au cœur de la modernisation de l'action publique et de la réforme territoriale (loi du 27 janvier 2014). Dans l'attente des accommodements politiques de nombreux projets d'urbanisme et d'architecture s'efforcent d'établir la crédibilité du cadre territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Enfin un nouveau changement des dispositifs réglementaires est en cours, institué le 7 juillet 2016 par la Loi relative à la *liberté de Création à l'Architecture et au Patrimoine* (LCAP). Par son esprit qui envisage l'architecture comme expression de la culture et la culture comme bien commun, ses contenus qui insistent sur la liberté de création, la diversité des expressions et l'égalité d'accès à la culture, elle fait écho à la loi de 1977 qui déclarait l'architecture « d'intérêt public ».

## - LES AUTEURS -



© Caroline Chevalier

**Pascale BARTOLI** est architecte diplômée en 2000 et docteur en architecture en 2014. Sa formation à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille évolue autour de l'histoire de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle, de l'étude des mutations urbaines et territoriales et de l'approche opérationnelle du projet. Après une expérience professionnelle variée notamment chez Rudy Ricciotti, elle crée son agence en 2006 en association avec Thierry Lombardi. Elle concilie une activité d'enseignement et de recherches et de maîtrise d'œuvre, avec à son actif de nombreux équipements publics et privés. Ces terrains d'étude l'ont conduite à participer à la rédaction d'ouvrages ou l'organisation d'expositions autour du patrimoine du XX<sup>e</sup> et de l'architecture contemporaine dans notre région.

### Principales publications

- . Pascale Bartoli, Anne Carpentier, Clément Orillard, Cécile Musset, L'Etang de Berre, les Editions Générales du CAUE des Bouches-du-Rhône, 2002, Marseille, 380 pages
- . Pascale Bartoli, Jean-Lucien Bonillo (coordination), Claudie Colonna, Thierry Lochard, L'architecture du XXe siècle dans le Var, le patrimoine protégé et labellisé, Editions Imbernon, 2010, Marseille, 212 pages.
- . Pascale Bartoli, Jean-Lucien Bonillo, Oser l'architecture, expérimentations modernes et contemporaines dans le Var. Catalogue de l'exposition, Hôtel des Arts de Toulon, Centre méditerranéen d'art du Conseil Général du Var, 2012 Toulon, 112 pages.
- . Pascale Bartoli, Carine Bonot, Soline Nivet Alma Smoluch, Simon Texie, L'aventure des VVF, 1959-1989, collection Carnet d'Architecture, Editions du patrimoine, 2017.
- . L'ouvrage collectif intitulé provisoirement « Marina Baie des Anges » (à paraître, Pascale Bartoli, Aldrick Beckmann, Nikola Jankovic, Jean Christophe Masson, Soline Nivet, Clément Orillard, éditions B2, Septembre 2016).
- . « Envies d'Architecture, 22 réalisations Varoises, contemporaines, Durables » du 3 au 12 octobre 2014 CAUE du Var - Hôtel des Arts 236 boulevard Maréchal Leclerc – Toulon



© DR

**Jean-Lucien BONILLO** est architecte DPLG et historien (EHESP-Paris), Professeur HDR dans le champ « Histoire et culture architecturale et urbaine » à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille. Directeur du laboratoire INAMA. Chercheur associé à l'UMR Telemme-MMSH/Aix-en-Provence. Membre titulaire de l'Académie d'architecture. Membre du Groupe d'experts auprès de la Direction de l'architecture. Ses enseignements et ses travaux de recherche portent sur l'histoire de l'architecture, de la ville et de l'urbanisme dans période contemporaine (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles).

### Principales publications

- . Jean-Lucien Bonillo (dir.), *Domus Mare Nostrum : Habiter le mythe méditerranéen*, Conseil Général du Var, 2014. Catalogue de l'exposition : Hôtel des Arts, Toulon. ( J.-L. Bonillo, commissaire)
- Jean-Lucien Bonillo (dir.), *Le Corbusier, visions d'Alger*, éd. de La Villette, Paris, 2012. Actes des Rencontres de la Fondation Le Corbusier.
- . Jean-Lucien Bonillo et Jean-François Pousse, *L'architecture contemporaine sur la Côte d'Azur*, éd. Presses du réel, Dijon, 2011
- . Jean-Lucien Bonillo, *La villa Bloc de Claude Parent / Architecture et sculpture*, éd. Imbernon, Marseille, 2011
- . Pascale Bartoli, Jean-Lucien Bonillo (Coord.) Claudie Colonna, Thierry Lochard, *L'architecture du XXe siècle dans le Var, le patrimoine protégé et labellisé*, éd. Imbernon, Marseille, 2010
- . Jean-Lucien Bonillo, *La Reconstruction à Marseille, architectures et projet urbain*, éd. Imbernon, Marseille, 2008
- . Coll. Sous la direction de Jean-Lucien Bonillo, Claude Massu et Daniel Pinson, *La modernité critique, autour du CIAM 9 d'Aix-en-Provence*, 1953, éd. Imbernon, Marseille, 2007. Actes de colloque.
- . Coll., sous la coordination de Jean-Lucien Bonillo, *Les Riviera de Charles Garnier et Gustave Eiffel*, éd. Imbernon, Marseille, 2004
- . Jean-Lucien Bonillo (dir.), *Fernand Pouillon, architecte méditerranéen*, éd. Imbernon, Marseille 2001. Actes de colloque.
- . Jean-Lucien Bonillo (dir.), René Borruey, Jean-Denis Espinas, Antoine Picon, *Marseille, ville et port*, éd. Parenthèses, Marseille, 1992
- . Coll. Sous la direction de Jean-Lucien Bonillo et Gérard Monnier, *La méditerranée de Le Corbusier*, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 1991. Actes de colloque.

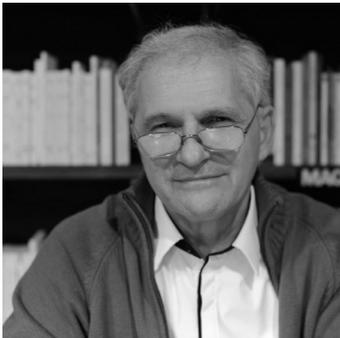


© DR

**Eve ROY** est docteur en histoire de l'art, auteur, enseignant-chercheur à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille et conférencière. Elle est spécialisée dans la production architecturale des XXe et XXIe siècles. Directrice d'une entreprise dédiée à la recherche et à la diffusion en histoire de l'architecture, elle apporte également ses compétences à la DRAC PACA dans le cadre du label « Architecture Contemporaine Remarquable ».

#### Principales publications

- . CHASLIN François, ROY Eve, *André Bruyère*, Paris, Editions du Patrimoine, collection « Carnets d'Architectes », 2016
- . ROY Eve, « Le Groupe Espace et son essai de synthèse des arts » et « La scénographie de l'exposition du Groupe Espace à Biot en 1954, projet d'André Bruyère », in *Le Groupe Espace*, catalogue d'exposition, Biot, Musée Fernand Léger, Paris, RMN, 2016.
- . ROY Eve, « Luminy, la composition d'un campus » et « L'école nationale de la Marine marchande : dialogue entre une académie de marine et une bastide », in COMPAIN-GAJAC Catherine (dir.), *Les Campus Universitaires 1945-1975*, Presses Universitaires de Perpignan, Collection « Histoire de l'Art », 2014, p.143-159 et 161-170
- . BONILLO Jean-Lucien, POUSSE Jean-François, ROY Eve, TELESE Raffaella, *L'architecture contemporaine sur la Côte d'Azur*, Conseil Général des Alpes Maritimes, Presses du Réel, 2011.
- . ROY Eve, « Dessiner (à) Alger », *Le Corbusier et Alger*, actes des XVIe Rencontres de la Fondation Le Corbusier, Paris, Editions de la Villette, 2011, p.162-171.
- . ROY Eve, « Formes, concepts et développement de l'abri de loisir en France dans les années 1960 », in RAVENEAU Gilles (dir.), *Anthropologie des abris de loisirs*, Paris, Presses de l'Université de Paris 10-Nanterre, 2011, 117-126.



© P. Box

**Thierry DUROUSSEAU** est architecte et mène de front une activité libérale et des études sur le patrimoine urbain et architectural. Il est architecte conseil CAUE des villes d'Arles et de Martigues et membre de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites.

#### Principales publications

- . « Belsunce, une figure de ville », Aix en Provence, EDISUD, 1990
- . « André Schulh, ouvrages d'art », Marseille, Editions générales, 1997
- . « Stades de la coupe du monde », Marseille, Editions générales, 1999
- . « 725, Le Corbusier », Marseille, Editions générales, 2002
- . « ERM-55-75, vingt années formidables ! » Marseille, Editions bik & book, 2009
- . « Salin-de-Giraud, une cité industrielle en Camargue. » Editions Parenthèses, 2011
- . « Architectures à Marseille 1900-2013 », Editions MAV, 2014
- . « Savines-le-Lac, un village du XXe siècle » Mairie de Savines-le-Lac, 2014

## - LES PARTENAIRES -

### **La DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES Provence-Alpes-Côte d'Azur**

La direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur, service déconcentré du ministère de la culture, est chargée de coordonner et de mettre en oeuvre, sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, la politique culturelle définie par le gouvernement.

Elle a pour mission d'exercer une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales et propose au préfet de région l'attribution des soutiens financiers de l'Etat auprès des professionnels et des artistes en fonction des projets présentés.

Elle veille également à l'application des lois et des réglementations dans le secteur culturel et assure des fonctions diversifiées d'intervention, d'animation, d'information, de conseil et d'expertise, d'évaluation dans tous les champs de compétences du ministère : patrimoines, création artistique, industries culturelles, politiques auprès des publics, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle.

Dans le domaine de l'architecture, la direction régionale est chargée de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Elle intervient dans l'élaboration et la gestion des espaces protégés. Elle participe à la diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère auprès de tous les publics. Elle met en oeuvre l'ensemble des composantes de la Stratégie nationale pour l'architecture engagée par le ministère.

[www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur)

# Le CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

## Provence-Alpes-Cote d'Azur

*« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. »*

Cette proclamation en tête de l'article 1er de la loi du 3/1/77 a marqué pour la première fois la volonté du législateur de préserver et promouvoir la qualité architecturale.

Cette affirmation est également reprise au niveau européen et figure dans la directive européenne 2005/36 relative aux reconnaissances des qualifications professionnelles.

En déclarant l'architecture d'intérêt public, le législateur a confié à l'Ordre des Architectes une délégation de service public qui lui impose de veiller à la protection du public.

L'**Ordre des Architectes**, placé sous la tutelle du Ministère de la Culture, a donc notamment pour mission de :

- assurer la tenue du tableau régional des architectes et veiller à la protection du titre d'architecte,
- garantir le respect des règles déontologiques et de discipline des architectes,
- procéder au contrôle des formes juridiques et des modalités d'exercice de la profession en matière d'assurance professionnelle obligatoire,
- participer à l'organisation de l'enseignement et de la formation continue
- représenter la profession auprès des pouvoirs publics nationaux ainsi que des instances européennes et internationales.

### **Quelques chiffres ...**

L'Ordre des architectes se compose de 17 Conseils Régionaux (correspondant aux 13 régions administratives et départements d'outre-mer) et d'un Conseil National. Les conseillers régionaux qui sont élus par tous les architectes inscrits au tableau régional, élisent ensuite les conseillers nationaux qui composent le Conseil National. L'Ordre des architectes compte près de 30 000 architectes inscrits sur 40 000 diplômés. Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Provence-Alpes-Côte d'Azur compte près de 3 000 architectes inscrits sur son tableau et figure parmi les plus importants Conseils Régionaux de France. Chaque Conseil Régional constitue d'une part, la structure proche des architectes puisque ces derniers sont tenus de s'inscrire sur le tableau régional pour exercer leur profession et porter le titre d'architecte et d'autre part, l'interlocuteur privilégié des collectivités territoriales.

Le Conseil National, quant à lui, constitue d'une part, le coordonnateur de l'action des Conseils Régionaux et d'autre part, l'interlocuteur privilégié des instances nationales, européennes et internationales.

## La MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE Provence-Alpes-Côte d'Azur

**La Maison de l'architecture et de la ville Provence-Alpes-Côte d'Azur (MAV PACA)** est une association créée en 2003 à l'initiative du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de promouvoir la culture architecturale et urbaine. Son financement est assuré par des partenaires publics et privés. La MAV est également membre du Réseau national des Maisons de l'Architecture.

Située au cœur de Marseille avec un rayonnement régional de ses actions, la MAV PACA est un lieu de médiation et d'échange de connaissances relatives à l'architecture et à la ville. Elle relaie et soutient des événements pour tous les publics : professionnels de l'architecture et maîtres d'ouvrage, scolaires, grand public...

L'ensemble des manifestations organisées par la MAV illustre la variété des moyens mis en œuvre pour la sensibilisation à l'architecture contemporaine. Plusieurs expositions sont accueillies chaque année dans ses locaux. Des soirées de conférences, débats et projections de films sont régulièrement organisées pour traiter et débattre de sujets d'actualité. La production de DVD, puis leur diffusion, favorise le rayonnement à l'échelle nationale des initiatives de la MAV. En matière de publication, la MAV a édité un guide de Marseille qui permettra une découverte originale de la ville à travers l'architecture.

Toutes les manifestations font l'objet d'une réflexion pédagogique et d'actions de médiation. Des enseignants et leurs classes sont accueillis par des médiateurs avec des documents ciblés afin que le jeune public et les scolaires soient sensibilisés aux questions architecturales et urbaines.

Par l'ensemble de ses actions, la MAV PACA participe à la sensibilisation et à l'expression de la culture qu'est l'architecture contemporaine.

[www.ma-lereseau.org/paca/](http://www.ma-lereseau.org/paca/)



**MAV** PACA  
maison  
de l'architecture  
et de la ville

# Le CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT Du Var

Issu de la loi sur l'architecture de 1977, le CAUE du Var, créé à l'initiative du Conseil Départemental du Var en 1983, est une association à but non lucratif, investie d'une mission d'intérêt public.

Son objectif est de promouvoir la qualité architecturale, urbanistique, environnementale et paysagère sur l'ensemble du territoire départemental, avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales. Les actions du CAUE Var, entre champ technique et culturel, se déclinent en missions de conseil aux collectivités et particuliers, formations, sensibilisation et information des publics.

Ces dernières années, une attention particulière est portée sur l'ouverture des actions à un public plus large en privilégiant les coopérations interprofessionnelles, multipliant les actions de proximité et en expérimentant des outils numériques innovants.

[www.cauevar.fr](http://www.cauevar.fr)



# Le CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

## Des Hautes-Alpes

Association loi 1977 sur l'architecture, Le **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Alpes** (CAUE 05) a été créée en 1979, avec pour mission d'accompagner, conseiller, renseigner et sensibiliser de nombreux publics, afin de promouvoir une architecture et un développement urbain adapté au territoire haut-Alpin, à ses spécificités, ainsi qu'aux enjeux contemporains. Il œuvre ainsi au quotidien pour le respect, la mise en valeur et l'amélioration de notre environnement et de notre cadre de vie.

Ses moyens d'actions se concentrent prioritairement sur ses missions dites « traditionnelles » assurées autant que possible en partenariat avec les acteurs du territoire :

- **Le conseil gratuit des particuliers** qui projettent de construire, rénover ou aménager leur logement, dans le cadre de permanences gratuites proposées dans différents secteurs du département (Serres, Gap, Embrun, Briançon), ainsi que dans le cadre de diverses foires et salons (Gap Foire Expo, salon de l'habitat, etc...)

La plupart de ces permanences sont aujourd'hui proposées dans le cadre de permanences communes du « Réseau Habitat Energie », initié par le Département, qui regroupent les différentes structures publiques et parapubliques de l'Habitat et de l'Energie : Département, Etat (STAP, ANAH, ...), Soliha Pact, ADIL, Espaces Infos Energie, CAUE.

- **Le conseil aux collectivités** porteuses de projet de construction, d'aménagement, de documents d'urbanisme, pour lesquels le CAUE apporte son expertise et sa connaissance du territoire, par un accompagnement de la collectivité dans la définition de ses besoins, l'animation d'une concertation et le recrutement d'un programmiste.

Cette mission se fait également en lien avec les différents acteurs du territoire (Agence d'Ingénierie territoriale du Département, Syme 05, Communes Forestières, Agence Départementale de Développement Economique et Touristique – ADDET, etc...)

- **Les actions de formation, d'information et de sensibilisation** à destination de nombreux publics (*élus, techniciens, professionnels, tout public, scolaires...*), assurées la encore et lorsque nécessaire, en partenariat avec d'autres structures.

La mise en valeur de la qualité architecturale est une volonté forte du CAUE des Hautes-Alpes, qui l'a notamment conduit à organiser, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, un **Grand Prix Départemental de la Construction Durable** (inscrit dans le *Plan Climat Energie Territorial du Département*). Il vise aussi bien à valoriser les bonnes pratiques en matière de construction et d'aménagement dans les Hautes-Alpes, mettre à l'honneur les savoir-faire des architectes, entreprises et artisans, et enfin créer une émulation au niveau des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre.

Le CAUE 05 est par ailleurs régulièrement impliqué dans le réseau des CAUE, au niveau national comme régional. Dans cet esprit, il participe à la célébration des 40 ans de la loi sur l'Architecture de 1977 aux côtés de nombreux partenaires.



# **Le CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT Des Bouches-du-Rhône**

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du- Rhône (CAUE13) est un centre de ressources, de conseils et de culture dédié à l'architecture, à la ville et au paysage. Il a entre autres pour missions de favoriser l'accès à l'architecture pour tous et la promotion de la création architecturale.

En 1977, la loi sur l'Architecture organise la profession d'architecte et le développement d'une culture de l'architecture et de l'urbanisme en France. Après le période de la reconstruction, où le besoin quantitatif de logements et d'équipements domine, la qualité et le cadre de vie s'imposent désormais. La loi crée ainsi les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, à l'initiative des Conseils Généraux.

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public (...). » Article 1e de la loi du 3 janvier 1977. En conséquence, les CAUE sont institués, en tant qu'association ayant des missions reconnues d'intérêt public.

Présent sur le territoire départemental depuis plus de trente ans, le CAUE 13 a su se positionner comme étant l'interlocuteur privilégié à la fois des particuliers, mais également des élus en termes de conseil et d'expertise, pour toutes questions relatives à l'architecture l'urbanisme et l'environnement. Organisme associé du Conseil départemental, chargée de missions d'intérêt général, financée principalement depuis son origine par une taxe départementale affectée, le CAUE13 est devenu, au fil du temps, un observatoire des territoires, un centre de ressources, une maison d'édition, un lieu de débats et bien sur un support technique où élus, professionnels, techniciens et citoyens trouvent les moyens de mieux appréhender et d'agir sur leurs cadres de vie.

Informer, former, conseiller, sensibiliser en amont des projets, les 4 missions originelles des CAUE sont plus que jamais d'actualité dans notre monde en mutation. La recomposition des territoires, la redistribution des compétences locales, l'essor de la ville diffuse et l'émergence de la démocratie participative nous obligent à avoir une vision transversale et partagée des territoires. Le CAUE peut contribuer à résoudre une partie de l'équation.

[www.caue13.com](http://www.caue13.com)



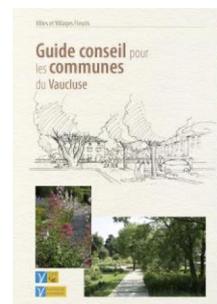
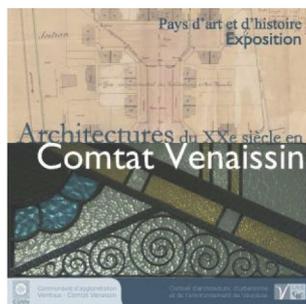
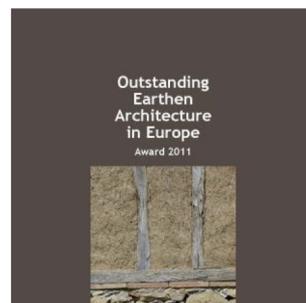
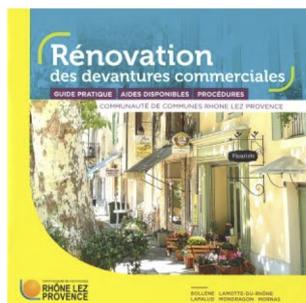
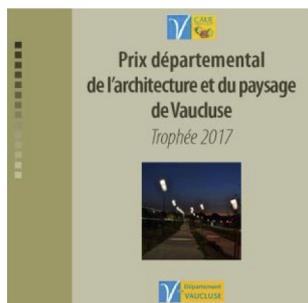


40 ANS  
LOI SUR  
L'ARCHI-  
TECTURE  
1977 2017

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Vaucluse, association créée par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 et mise en place par le Conseil général (actuel Conseil départemental) en 1979, assure des missions de service public en vue de l'amélioration du cadre de vie.

Outre les permanences organisées en mairie par les architectes conseillers au profit des particuliers, le CAUE de Vaucluse accompagne les collectivités territoriales et autres maîtres d'ouvrage publics et privés sur tout projet concernant l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement sur le département. Son équipe pluridisciplinaire apporte un éclairage technique et garantit neutralité d'approche et capacité d'accompagnement dans la durée. Par ailleurs, le CAUE de Vaucluse, fidèle à sa vocation culturelle et pédagogique, mène régulièrement des actions de sensibilisation et de communication, ainsi que des sessions de formation et d'information.

A l'occasion de la célébration en 2017 des 40 ans de la loi de 1977, le CAUE de Vaucluse conforte son partenariat avec la DRAC, l'Ordre des architectes, la Maison de l'Architecture et de la Ville, ainsi qu'avec les autres CAUE de la région. En avant-première, le CAUE de Vaucluse a organisé en octobre 2016 la visite d'édifices réalisés en 1977, dans le cadre des premières Journées nationales de l'architecture.



## L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE

Etablissement public d'enseignement supérieur, l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSA-M) assume l'ensemble des missions dévolues aux 20 écoles d'architecture placées sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication, de la formation initiale à l'échange des savoirs et pratiques au sein de la communauté scientifique et culturelle française et internationale.

L'ENSA-M est la seule école d'architecture de la grande région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et de la région Corse, qui comptent ensemble plus de 5 millions d'habitants.

Elle a pour ambition de former des architectes capables de répondre à l'ensemble de la demande sociale, d'origine publique ou privée, de grande envergure ou modeste. L'exercice de la profession d'architecte s'étend de la pratique libérale du projet architectural et urbain jusqu'aux nombreux métiers auxquels les études d'architectes peuvent conduire dans les domaines aussi variés que l'urbanisme, la programmation, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'exploitation de bâtiments, le traitement du patrimoine, la recherche architecturale et urbaine, l'enseignement.

L'école considère que l'intervention d'architectes dans ces différents métiers participe de la nécessaire sensibilisation des décideurs à l'architecture.

L'ENSA-Marseille veut former des architectes qui soient à l'écoute de ces grands enjeux contemporains, y compris dans leur dimension sociale, et capables d'être une force de propositions dans les différents champs de la pratique architecturale. L'ENSA-Marseille vise à développer et promouvoir un enseignement en phase avec les enjeux régionaux, mais aussi centré sur un contexte euro-méditerranéen particulièrement riche et attractif, en s'appuyant sur ses acteurs professionnels, ses chercheurs et ses institutions.

Pour autant, tout en s'appuyant sur la réalité régionale, elle embrasse toute la problématique architecturale d'aujourd'hui et accueille des étudiants de toutes les régions françaises et de près d'une cinquantaine de pays étrangers. Marseille-Provence 2013, a permis à l'école de piloter des projets innovants et d'y associer ses étudiants. Avec d'autres institutions, l'ENSA-M construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires, réseau d'enseignement supérieur et de recherche.

# FORUM D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE

Le Forum d'Urbanisme et d'Architecture de la Ville de Nice est, depuis sa création en 1999, un point de rencontre, un lieu de documentation et de référence pour les Niçois et les visiteurs extérieurs relativement à l'architecture et à la ville contemporaines. Il fait partie des opérateurs de référence au sein d'un réseau d'institutions homologues en France et en Europe.

## **Il est un lieu de sensibilisation, de diffusion et de découverte pour les professionnels et le grand public.**

Relocalisée au sein du 109, pôle de cultures contemporaines, depuis l'automne 2016, sa programmation événementielle alimente le débat d'idées sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage, ainsi rendus plus familiers au plus grand nombre par une variété d'outils complémentaires les uns des autres : expositions, conférences et débats sur l'architecture, médiations et actions de proximité, promenades urbaines, projections de films, archives contemporaines...

À travers des collaborations avec d'autres établissements culturels de la Ville de Nice, mais aussi avec des acteurs de référence au plan local, il favorise le dialogue entre l'architecture, l'urbanisme et le paysage et d'autres champs de la culture : arts visuels, cinéma ou spectacle vivant.

## **Il est un acteur pédagogique engagé**

Par des actions menées tout au long de l'année dans le cadre scolaire (en partenariat, selon les cas, avec le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la culture et de la communication), le Forum d'Urbanisme et d'Architecture accompagne les élèves et étudiants d'aujourd'hui (du primaire à l'enseignement supérieur), mais également les enseignants, dans cette découverte de l'architecture et de la ville en dialogue avec les parcours pédagogiques existants.

Parmi ses outils d'action se déclinent des ateliers encadrés d'activités de création sur le thème de l'architecture et de la ville, l'accueil dans les expositions de classes du primaire, du secondaire et de l'enseignement supérieur, comme des programmes pluriannuels de sensibilisation à l'architecture et à la ville en milieu scolaire par des architectes médiateurs.

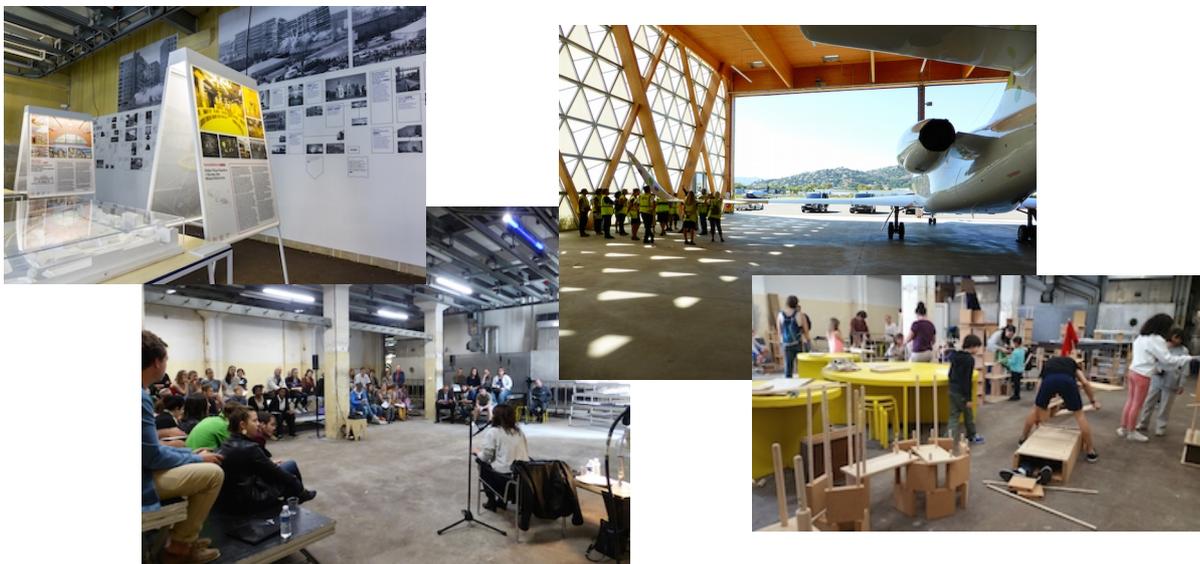
## **Il diffuse son action à trois échelles**

Le Forum d'Urbanisme et d'Architecture est tout d'abord un acteur niçois, tourné vers les professionnels de l'acte de construire autant que vers le grand public.

Il est également un acteur national au sein d'un réseau d'institutions homologues de promotion et de diffusion de la culture architecturale et urbaine, avec lesquelles il développe des partenariats fructueux.

Enfin, il est ouvert à l'international, par l'accueil de conférenciers ou d'expositions venant de l'étranger, tout autant que par des collaborations ou des échanges d'expertise avec des partenaires d'autres pays pour promouvoir et diffuser au-delà de nos frontières un débat sur l'architecture et la ville telles qu'elles se pensent aujourd'hui.

**L'action et l'engagement du Forum d'Urbanisme et d'Architecture de la Ville de Nice sont portés par une logique selon laquelle la "qualité de ville" est un enjeu majeur du vivre ensemble. Son rôle, par la diffusion de la connaissance, est de rendre la ville plus accessible à tous, d'en faire un bien commun largement partagé.**



## - VISUELS -

Photos extraites de l'exposition, disponibles sur demande pour la presse.  
Pour toute utilisation, merci de bien faire figurer les crédits.

Alpes-de-Haute-Provence  
**Siège Iter**, Cadarache / R. Ricciotti  
arch.  
© Michel Eisenlohr



Hautes-Alpes  
**Gr scolaire et CSC les Près Verts**,  
St-Martin-de-Queyrières / R+4 arch.  
© Michel Denancé



Alpes-Maritimes  
**Bureau de recherche SFMI-  
Micromania**, Valbonne Sophia-  
Antipolis / P. Fauroux arch.  
© Serge Demailly



Bouches-du-Rhône  
**Pôle multimodal de la  
Fourragère**, Marseille / C.  
Vezzoni & ass. arch.  
© Jean-Michel Landecy



Var  
**Gymnase du lycée Costebelle**,  
Hyères / Architecture 54 arch.  
© Olivier Amsellem



Vaucluse  
**Hôtel communautaire du  
Grand Avignon**, Avignon / J.  
Fradin, JM Weck arch.  
© Christian Michel



## - CONTACTS -

### Contacts presse

#### **Maison de l'architecture et de la ville PACA**

Julie DANILO / T. 04 96 12 24 10 / mav-paca@wanadoo.fr

### Contacts des partenaires

#### **. DRAC PACA**

François Gondran, conseiller pour l'architecture et les espaces protégés / francois.gondran@culture.gouv.fr

#### **. CROA PACA**

Frédéric Pasqualini, Secrétaire général

Audrey Gatian, Chargée de communication et de gestion / audrey.gatian@croapaca.fr / T. 04 96 12 24 06

#### **. MAV PACA**

André Jollivet, Président

Julie Danilo, Chargée de mission / mavpaca@wanadoo.fr / T. 04 96 12 24 10

#### **. CAUE 83**

Nicolas Delbert, Directeur

Wilfrid Jaubert, Chargé de communication / wjaubert@cauevar.fr / T. 04 94 22 65 75

#### **. CAUE 05**

Alain Mars, Directeur / a.mars@caue05.com / P. 6 71 10 11 72

Julien Brenière, Chargé de communication et de l'événementiel / j.breniere@caue05.com / P. 06 95 82 58 10

#### **. CAUE 13**

Denis Bravi, Directeur

Nicolas de Barbarin, Directeur du pôle sensibilisation / n.debarbarin@caue13.fr

#### **. CAUE 84**

René Guérin, Co-directeur / reneguerin@caue84.fr

#### **. ENSA•M**

Jean-Marc Zuretti, Directeur

Bernadette Jugan, Chargée de communication / bernadette.jugan@marseille.archi.fr

#### **. Forum d'Urbanisme et d'Architecture de la Ville de Nice**

Yves Nacher, Directeur

Ximena Castro Chavez, Chargée de production et de médiation / forum@ville-nice.fr / T. 04 97 13 31 51